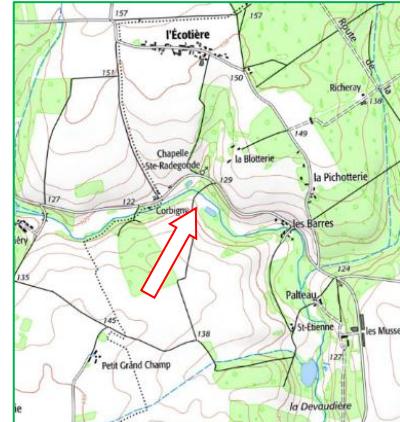


# AMENAGEMENT D'UN SEUIL A BUSLOUP

**Localisation :** lieu-dit de Corbigny sur la commune de Busloup.



**Problématique du site :** Un seuil en pierre construit sur la Gratteloup, limitait le passage des poissons par la chute qu'il occasionnait.

## Descriptif des travaux et technique utilisée :

Déplacement des pierres dans la rivière pour faciliter le passage des poissons.

**Période de travaux :** printemps 2024

**Présentation des effets observés :** le déplacement des blocs permet de maintenir le même profil de rivière en amont sans les impacts sur le passage des poissons au droit du seuil.

**Maître d'ouvrage :** la Communauté du Perche et Haut Vendômois (CPHV) a délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux au service GEMAPI de la Communauté d'Agglomération Territoires vendômois (CATV)

**Partenaires financiers de l'opération :** Travaux réalisés en régie



Photo du seuil avant aménagement



Photo du seuil après aménagement